

# Services à la personne : des permanences au CCAS

L'association Emplois relais services vous attend tous les 2e vendredis du mois.

Publié le vendredi 29 mai 2015



L'association ERS (Emplois relais services) tient une permanence au Centre communal d'action sociale, Maison de Fos, tous les 2e vendredis de chaque mois de 8h30 à 12h.

ERS, association de services à la personne, propose ses services auprès :

- ▶ des enfants (éveil, repas, accompagnement à l'école...);
- ▶ des personnes âgées ou handicapées (ménage, repassage, préparation et aide à la prise de repas...);
- ▶ des particuliers (entretien du domicile, repassage, petits travaux divers...).

La Responsable de secteur vous recevra et vous guidera dans le montage des dossiers de demandes d'aides financières auprès des différents organismes : Conseil départemental, Carsat, caisses de retraite, mutuelles...

En cas de besoin, elle pourra également se déplacer à votre domicile.

Les personnes intéressées peuvent se rendre à la permanence ou téléphoner :

- ▶ sur Fos au 04 42 05 56 63 ou 07 60 56 30 50
- ▶ au siège de l'association au 04 42 56 36 70

## Nos services à la personne





**MAIRIE DE FOS-SUR-MER**  
AVENUE RENÉ CASSIN BP 5  
13771 FOS-SUR-MER CEDEX  
TÉL.: **04 42 47 70 00**